



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 15 JANVIER 2024

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente)
M Le Nagard

Assiste : Mme Escroignard (Comité)

Excusés : Mme Bastos – M Sénécal
M Allard (CTDAP)

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



COURRIER DES CLUBS

AUVERS ENNERY FC : Mail du 09 01 24

Pris note de votre impossibilité de recevoir les centres des plateaux U8 & U9 du 13 01 23

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 11 01 24

Pris note du forfait avisé de votre équipe U13 sur centre n° 13 du Festival Foot U13 à FRANCONVILLE FC du 13 01 24

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 11 01 24

Pris note du forfait avisé de votre équipe U9 sur centre du plateau 9 à BRUYERS BERNES USM du 13 01 24

BEZONS USO : Mail du 09 01 24

Pris note du forfait avisé de votre équipe U13 sur centre n° 17 du Festival Foot U13 à FOSSES UF du 13 01 24

BEZONS USO : Mail du 15 01 24

Pris note de votre demande concernant le report des rencontres de critérium U12/U13 du 02 12 23 contre GONESSE RC. La commission transmet au secrétariat pour report du match manquant

BEZONS USO : Mail du 12 01 24

Pris note de votre information sur la non-réception du centre du plateau U9 du 13 01 24

BEZONS USO : Mail du 12 01 24

Pris note du forfait avisé de vos joueurs U9 sur centre du plateau 9 à COSMO TAVERNY du 13 01 24

BONNEUIL ASC : Mail du 10 01 24

Pris note de la fermeture de vos installations et votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U9 du 13 01 24
La rencontre de critérium U10/U11 est neutralisé car la 2ème phase débute le 27 01 24

CHAMPAGNE SFC : Mail du 08 01 24

Pris note de votre demande de modification d'engagement d'équipes pour la 2^{ème} phase

COURDIMANCHE AS : Mail du 12 01 24

Pris note du forfait avisé de vos joueurs U8 sur centre du plateau 9 à PIERRELAYE FC du 13 01 24

DEUIL ENGHIEU FC : Mail du 08 01 24

Pris note de votre demande d'engager 2 équipes supplémentaires sur plateaux U6/U7, soit la répartition suivante : 5 + 2

DEUIL ENGHIEU FC : Mail du 13 01 24

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuilles de matchs du critérium U10/U11 du 16 12 23

DEUIL ENGHIEU FC : Mail du 10 01 24

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8 du 13 01 24

DEUIL ENGHIEU FC : Mail du 12 01 24

Pris note de votre acceptation pour recevoir 2 centres du Challenge U10 du 20 01 24 :

Centre n° 4 sera joué sur le Stade Jean Bouin – Rue Jean Bouin à DEUIL LA BARRE

Centre n° 3 sera joué sur le Stade Alain Mimoun – Rue Guynemer à DEUIL LA BARRE

Entente BOISSY CHARS : Mail du 10 01 24

Pris note de votre information concernant le report des rencontres de critérium U12/U13. La commission neutralise la rencontre Entente BOISSY CHARS contre VALLEE DU SAUSSERON car la 1^{ère} phase se termine. La rencontre MAGNY US CANTON contre Entente BOISSY CHARS est maintenue au 20 01 24



Entente BOISSY CHARS : Mail du 09 01 24

Pris note de votre information concernant la fermeture de vos installations jusqu'à la 2^{ème} semaine de février. Après parution des calendriers de la 2^{ème} Phase, la commission inversera les rencontres si match à domicile.

Entente SSG : Mail du 15 01 24

Pris note de votre information concernant l'appel de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 du 02 12 24. Après vérification, la commission constate une erreur administrative. Ce n'est que la feuille récapitulative qu'il manque dans FAL

Entente SSG : Mail du 15 01 24

Pris note de votre information concernant la FMI des rencontres de critérium U10/U11 reportées au 13 01 24

FONTENAY FC : Mail du 12 01 24

Pris de la fermeture de vos installations et de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8 du 13 01 24

FOSES UF : Mail du 12 01 23

Pris de la fermeture de vos installations et de votre impossibilité de recevoir un centre du Festival U13 du 13 01 24

FRANCONVILLE FC : Mail du 12 01 24

Pris note du forfait avisé de vos joueurs sur centre du plateau U8 à DOMONT

GONESSE RC : Mail du 09 01 24

Pris note de votre interrogation concernant le centre n° 15 du Challenge U11. La commission vous confirme la réception du centre n°15 du Challenge U11 du 20 01 24

GONESSE RC : Mail du 22 12 23

Pris note de votre demande de modification d'engagement d'équipes pour la 2^{ème} phase

GROSLAY FC : Mail du 11 01 24

Pris note du dépôt de votre feuille de présence de vos joueurs U6/U7 dans FAL pour plateau du 02 12 23

ES HERBLAY : Mail du 13 01 24

Pris note de votre de votre d'engager un 3^{ème} équipe U6/U7. Elle sera intégrée pour les prochains plateaux

MENUCOURT AS : Mail du 12 01 24

Pris note du forfait avisé de vos équipes 2 équipes U10/U11 sur rencontres de critérium du 13 01 24 contre ST OUEN AS

MONTMAGNY FC : Mail du 11 01 24

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8 du 13 01 24

MONTMAGNY FC : Mail du 11 01 24

Pris note du forfait avisé de vos joueurs U9 sur centre du plateau à BOUFFEMONT du 13 01 24

MONTMORENCY FC : Mail du 09 01 24

Pris note de votre demande de modification d'engagement d'équipes pour la 2^{ème} phase

MONTIGNY FC : Mail du 15 01 24

Pris note de votre information concernant votre déplacement sur le centre du plateau U8 à ST LEU FC du 13 01 24

ST LEU FC : Mail du 12 01 24

Pris note de la fermeture de vos installations et l'impossibilité de recevoir les rencontres de critérium U10/U11 du 13 01 24 contre FRANCONVILLE FC



ST OUEN AS : Mail du 14 01 24

Pris note de votre demande de reporter le centre n° 6 du Challenge U11 du 20 01 24 à ST OUEN. La commission ne peut répondre favorablement car la 2^{ème} phase débute le 27 01 24

SARCELLES AAS : Mail du 12 01 24

Pris note de la fermeture de vos installations et de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U9 du 13 01 24

SURVILLIERS AVENIR : Mail du 11 01 24

Pris note de votre information concernant l'absence de vos joueurs U6/U7 sur le plateau à VIARMES ASNIERES du 02 12 23. Après vérification la commission annule l'appel de feuille

SURVILLIERS AVENIR : Mail du 11 01 24

Pris note de la fermeture de vos installations et de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U9 du 13 01 24

THILLAY ESM : Mail du 11 01 24

Pris note de votre information concernant l'absence de vos joueurs U6/U7 sur le plateau à VEMRARS ST WITZ du 02 12 23. Après vérification la commission annule l'appel de feuille

THILLAY ESM : Mail du 11 01 24

Pris note du forfait avisé de vos joueurs U9 sur centre du plateau à BOUFFEMONT ACF du 13 01 24

VAUREAL FCM : Mail du 11 01 24

Pris note de votre décision de ne pas recevoir le centre du plateau U9 du 13 01 24

VEMARS ST : Mail du 15 01 24

Pris note de votre information concernant les appels de feuilles de plateau. Après vérification la commission n'a toujours pas reçu les feuilles réclamées.

VEXIN AS : Mail du 10 01 24

Pris note du forfait avisé de vos joueurs U8 sur centre du plateau à ADAMOIS OL du 13 01 24

VEXIN AS : Mail du 10 12 23

Pris note du forfait avisé de vos joueurs U9 sur centre du plateau à COURDIMANCHE AS du 13 01 24

VILLIERS FC : Mail du 13 01 24

Pris note de l'absence excusée de votre président à la convocation de la commission du 22 01 24

Mr HAC BERR : Mail du 15 01 24

Mail non pris en compte car non envoyé de la messagerie officielle du club

RAPPEL POUR LES PLATEAUX

Toutes les feuilles récapitulatives de plateau et feuilles de présence des clubs doivent impérativement être déposées dans FAL par le club recevant.

Si un club visiteur oublie de laisser sa feuille de présence lors de son déplacement, il doit impérativement la déposer dans FAL le jour même afin d'éviter l'amende pour non-transmission.

La commission demande également à chaque club recevant d'indiquer dans FAL l'absence d'équipes ou clubs ainsi que l'absence de feuilles de présence.

En cas de défaillance d'un club recevant, les clubs adverses doivent impérativement déposer leur feuille de présence dans FAL dès le 1^{er} appel de feuille de présence dans le PV

Des modifications pouvant avoir lieu jusqu'au jeudi, la commission vous recommande de bien vérifier le vendredi midi les destinations des centres de plateaux



2^{ème} CHALLENGE U10 & U11 du 20 Janvier 2024

La commission demande aux clubs recevant d'utiliser impérativement les feuilles imprimées par le DVOF,

Le 2^{ème} tour regroupe les équipes U10 et U11 qualifiées à l'issue du 1^{er} tour

Les documents concernant l'organisation de ce 2^{ème} tour ont été envoyés par courrier postal fin décembre 2023. Le règlement peut être consulté sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

ATTENTION : Tous les documents dûment complétés devront être réceptionnés par la commission au plus tard le LUNDI 29 JANVIER 2024 à 16 Heures dernier délai

Chaque club recevant devra s'assurer de l'envoi des pièces demandées sous peine de sanctions.

La commission demande également aux clubs recevant de conserver une copie des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation

Nous vous rappelons que tous les joueurs doivent posséder une licence valide.

Conformément aux nouvelles dispositions concernant les licences, chaque éducateur devra être en mesure de pouvoir présenter les licences via Foot Compagnon ou le listing avec photos extrait de Footclubs lors de chaque compétition, sous peine de disqualification.

Suivant l'article 7 du Règlement de la Compétition, dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Les clubs ont la possibilité de modifier la composition de leurs équipes qualifiées respectivement dans chaque Challenge, en intégrant 2 joueurs maximum ayant participé aux tours précédents avec une autre équipe du club, dans le respect de l'article 7.

Dans le cas où un club intègre dans son équipe plus de 2 joueurs, celle-ci sera disqualifiée.

Par ailleurs les joueurs n'ayant pas participé au tour précédent, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club dans la limite de 2 joueurs par équipe (dans le respect de l'article 7).

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin

Début de la Jonglerie à 9h30

Début des rencontres à 10h00

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 16 minutes** (sans mi-temps)
- Poule de 3 : **2 x 12 minutes**

Les 2 premières équipes de chaque centre seront qualifiées (après vérification par la Commission Foot Animation) pour le 3^{ème} Tour qui aura lieu le Samedi 23 Mars 2024



CHALLENGE U10

Article 7 - Qualification Challenge U10

U11 Filles : nées en 2013

U10 Filles et Garçons : né(e)s en 2014

U9 Filles et Garçons : né(e)s en 2015 dans la limite de **3 par équipe**.

La participation de joueurs U11 est interdite sous peine de disqualification

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

Pour ce 2^{ème} tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée impérativement avant le début des rencontres.
Le port des protège-tibias est obligatoire pour cette épreuve de jonglerie ainsi que lors des rencontres.

Après vérifications administratives, les deux (2) premières équipes de chaque poule sont qualifiées pour le 3^{ème} tour pour arriver à 32 équipes qualifiées.

Centre 1	Argenteuil RC	Centre 2	Franconville FC	Centre 3	Deuil Enghien FC	Centre 4	St Brice FC
	Vexin AS 1		Franconville FC 3		Deuil Enghien FC 2		Frettoise ES 1
	Beauchamp A3		Franconville FC 1		Deuil Enghien FC 3		Franconville FC 2
	Argenteuil RC 1		Eragny FC		Entente Beaumont Mours 1		Deuil Enghien FC 1
	Argenteuil RC 3		Cormeillais ACS 1		Entente SSG 4		St Brice FC 2
Centre 5	Villiers FC	Centre 6	Arnouville FAS	Centre 7	Sarcelles AAS	Centre 8	Montmorency FC
	Vauréal FCM 1		Ecouen FC 1		Sarcelles AAS 1		Auvers Ennery FC 1
	Villiers FC 2		Arnouville FAS 1		Sarcelles AAS 4		Montmorency FC 2
	Eaubonne CSM 1		Ermont AMS 1		Bezons USO 1		Entente MMB 1
	St Leu FC 1		Marly ES 1		Montmorency FC 1		Argenteuil FC 1
Centre 9	Menucourt AS	Centre 10	Roissy US	Centre 11	Montmagny FC	Centre 12	Ecouen FC
	Menucourt AS 1		Roissy US 2		Cormeillais ACS 2		Ecouen FC 4
	Cergy Pontoise FC 2		Goussainville FC 1		Bruyères Bernes USM 1		Ermont AMS 2
	Ermont ACF 2		Osny FC 1		Survilliers Avenir 1		Soisy AM FC 2
	Montmagny FC 2		Argenteuil RC 2		Montmagny FC 1		St Ouen FC 1
Centre 13	Groslay FC	Centre 14	Cergy Pontoise FC	Centre 15	Entente SSG	Centre 16	Champagne SFC
	Groslay FC 1		Cergy Pontoise 1		Entente SSG 2		Soisy AM FC 1
	Adamois OL 1		Courdimanche AS 2		Ententye SSG 1		Champagne SFC 1
	St Ouen AS 2		Viarmes Asnieres OL 1		St Leu FC 3		Sarcelles AAS 3
	St Ouen AS 3		Fosses UF 1		Argenteuil FC 2		Sarcelles AAS 2



CHALLENGE U11

Article 7 - Qualification Challenge U11

U12 Filles : nées en 2012

U10/U11 Filles et Garçons : né(e)s en 2014 et 2013

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

La participation de joueur(se)s U9 est interdite sous peine de disqualification.

Après vérifications administratives, les deux (2) premières équipes de chaque poule sont qualifiées pour le 3^{ème} tour pour arriver à 32 équipes qualifiées.

Centre 1	Herblay ES	Centre 2	Cosmo Taverny	Centre 3	Ermont ACF	Centre 4	Persan US
	Menucourt AS 1		Cosmo Taverny 2		Entente MMB 2		Persan US 1
	St Brice FC 1		Franconville FC 2		Jouy FC 1		Ecouen FC 1
	ES Herblay 1		Eragny FC 1		Gonesse RC `3		Sarcelles AAS 2
	Bezons USO 1		St Leu FC 2		Ermont ACF 1		Sarcelles AAS 3
Centre 5	Cormeillais ACS	Centre 6	St Ouen AS	Centre 7	Argenteuil FC	Centre 8	Goussainville FC
	St Brice FC 2		St Ouen AS 1		Sarcelles AAS 4		Entente SSG 3
	St Brice FC 3		St Ouen AS 2		Sarcelles AAS 1		Goussainville FC 2
	Cormeillais ACS 2		Deuil Enghien FC 1		Argenteuil FC 1		Villiers FC 2
	Eaubonne CSM 1		Entente SSG 1		Beauchamp AS 1		Ecouen FC 3
Centre 9	Soisy AM FC	Centre 10	St Prix ES	Centre 11	Jouy FC	Centre 12	Ezanville US
	Soisy AM FC 3		Cosmo Taverny 1		Viarmes Asnières OL 1		Cergy Pontoise FC 2
	Soisy AM FC 2		St Prix ES 1		Jouy FC 3		Cergy Pontoise FC 1
	Entente Beaumont Mours 1		Groslay FC 1		Cergy Pontoise FC 3		Ezanville US 1
	Goussainville FC 1		Argenteuil FC 3		Eragny AS 3		St Ouen FC
Centre 13	Marly la Ville ES	Centre 14	Ermont AMS	Centre 15	Gonesse RC	Centre 16	Vauréal FCM
	Argenteuil RC 1		Ermont AMS 1		Gonesse RC 1		Deuil Enghien FC 2
	Argenteuil RC 3		Montmorency FC 1		Arnouville FAS 1		Beauchamp AS 2
	Marly ES 1		Villiers FC 1		Franconville FC 1		Argenteuil RC 2
	Soisy AM FC 1		Cormeillais ACS 1		Osny FC 3		Vauréal FCM 1



2^{ème} TOUR COUPE DU COMITE U12 du 13 Janvier 2024

Le centre suivant qui n'a pu avoir lieu le 13 janvier dernier est reporté au Samedi 20 Janvier 2024, et transféré à ECOUEN FC

Centre 11	ECOUEN FC
Fontenay FC 1	
Montmagny FC 1	
Ecouen FC 1	
Persan US 2	

1^{er} TOUR FESTIVAL U13 du 13 Janvier 2024

Le centre suivant qui n'a pu avoir lieu le 13 janvier dernier est reporté au Samedi 20 Janvier 2024, et transféré à ECOUEN FC

Centre 17	ECOUEN FC
Fosses 1	
Ecouen 2	
Bezons 3	
Fontenay 1	

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CENTRES COUPE DU COMITE U12

Centre n° 1 à PIERRELAYE FC
Centre n° 4 à Entente SSG
Centre n° 5 à BEZONS USO
Centre n° 6 à ERMONT AMS
Centre n° 7 à MONTMORENCY FC
Centre n° 9 à ECOUEN FC
Centre n° 10 à ARGENTEUIL RC
Centre n° 12 à GROSLAY FC
Centre n° 13 à GARGES FCM
Centre n° 15 à SOISY AM FC

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CENTRES COUPE DU FESTIVAL FOOT U13

Centre n° 1 à VAUREAL FCM
Centre n° 3 à ST RPIX ES
Centre n° 5 à CHAMPAGNE SFC
Centre n° 7 à OSNY FC
Centre n° 8 à DEUI ENGHIEU FC
Centre n° 10 à MENUUCOURT AS



Centre n° 11 à MONTSOULT BAILLET US
Centre n° 12 à ARGENTUIL FC
Centre n° 13 à FRANCONVILLE FC
Centre n° 16 à ERAGNY FC
Centre n° 18 à COSMO TAVERNY
Centre n° 19 à PONTOISIENNE JS
Centre n° 20 à GONESSE RC
Centre n° 21 à SARCELLES AAS
Centre n° 27 à CORMEILLAIS ACS
Centre n° 28 à ERMONT ACF

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

PLATEAU U6/U7 DU 02 12 23

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 5 à BRUYERES BERNES USM

ECOUEN FC : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 10 à EAUBONNE CSM

VILLIERS FC : 2^{ème} appel feuille récapitulative de plateau et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 14 à VILLIERS FC

MARCOUVILLE CITY : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 15 à FRANCONVILLE FC

PONTOISIENNE JS : 2^{ème} appel feuille récapitulative de plateau et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 22 à PONTOISIENNE JS

VAUREAL FCM : 2^{ème} appel feuille récapitulative de plateau et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 22 à PONTOISIENNE JS

FRANCONVILLE FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 25 à ST BRICE FC

VEMARS ST WITZ FC : 2^{ème} appel feuille récapitulative de plateau et feuilles de présence des joueurs U6/U7 des clubs de VEMARS ST WITZ FC – SOISY AM sur centre n° 26 à VEMARS ST WITZ FC

SOISY AM FC : 2^{ème} appel feuille récapitulative de présence de vos joueurs U6/U7 des clubs de sur centre n° 26 à VEMARS ST WITZ FC

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

CRITERIUM U10/U11

VEMARS ST WITZ FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 27374289 & 27368712 du 13 01 24 – critérium U10/U11 contre VILLIERS FC 7 & 8

ST LEU FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 27369341 – 27369386 - 27369437 & 27369491 du 13 01 24 – critérium U10/U11 contre VILLIERS FC 7 & 8



AMENDE

BEZONS USO : Non réception après 2 relances de feuille de match n° 27065564 du 16 12 23 – critérium U13 Avenir contre GARGES FCM 1

Amende : 30€

FONTENAY FC : Non réception après 2 relances de feuilles de matchs n° 27367718 & 27367746 du 16 12 23 – critérium U10/U11 contre ERMONT AMS 6 & 7

Amende : 30€ x 2 = 60€

PERSAN US : Non réception après 2 relances de feuilles de matchs n° 27369478 & 27369375 du 16 12 23 – critérium U10/U11 contre FRANCONVILLE FC 3 & 4

Amende : 30€ x 2 = 60€

PONTOISIENNE JS : Non réception après 2 relances de feuilles de matchs n° 27291862 & 27291607 du 16 12 23 – critérium U12/U13 contre ERAGNY FC 3 & 4

Amende : 30€ x 2 = 60€

ST LEU FC : Non organisation du centre n° 16 du plateau U8 du 13 01 24 sans avertir le DVOF

Amende : 100€

BEZONS USO : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 3 à CERGY PONTOISE FC du 25 11 23

Amende : 30€

MARCOUVILLE FC : Non réception après 2 relances de feuille présence de vos joueurs U8 sur centre n° 12 à PIERRELAYE FC du 25 11 23

Amende : 30€

SARCELLES AAS : Non réception après 2 relances de feuille récapitulative & feuilles de présence des clubs de SARCELLES AAS – ERMONT ACF sur centre U8 n° 15 à SARCELLES AAS du 25 11 23

Amende : 30€ x 3 = 90€

ERMONT ACF : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 15 à SARCELLES AAS du 25 11 23

Amende : 30€

ST OUEN AS : Non réception après 2 relances de feuille récapitulative & feuille de présence de vos joueurs sur centre n° 16 à ST OUEN AS du 25 11 23

Amende : 30€ x 2 = 60€

ECOUEN FC : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 4 à BRUYERES BERNES USM du 25 11 23

Amende : 30€

PERSAN US : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 4 à BRUYERES BERNES USM du 25 11 23

Amende : 30€

PONTOISIENNE JS : Non réception après 2 relances de feuille récapitulative & feuilles de présence des clubs de PONTOISIENNE JS – BEZONS USO – COURDIMANCHE AS & ES HERBLAY sur centre U9 n° 13 à PONTOISIENNE JS du 25 11 23

Amende : 30€ x 5 = 150€



BEZONS USO : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 13 à PONTOISIENNE JS du 25 11 23

Amende : 30€

COURDIMANCHE AS : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 13 à PONTOISIENNE JS du 25 11 23

Amende : 30€

BEZONS USO : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 16 à ST LEU FC du 25 11 23

Amende : 30€

SARCELLES AAS : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 17 au THILLAY ESM du 25 11 23

Amende : 30€

PERSAN US : Non réception après 2 relances de feuille récapitulative & feuilles de présence des clubs de PERSAN US – FONTENAY FC & MONTSOULT BAILLET US sur centre U9 n° 18 à PERSAN US du 25 11 23

Amende : 30€ x 4 = 120€

FONTENAY FC : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 18 à PERSAN US du 25 11 23

Amende : 30€

MONTSOULT BAILLET US : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 18 à PERSAN US du 25 11 23

Amende : 30€

VAUREAL FCM : Non réception après 2 relances de feuille récapitulative & feuilles de présence des clubs de VAUREAL FCM & VEXIN AS sur centre U9 n° 19 à VAUREAL FCM du 25 11 23

Amende : 30€ x 3 = 90€

VEXIN AS : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 19 à VAUREAL FCM du 25 11 23

Amende : 30€

BEZONS USO : Absence club non avisée sur centre n° 7 du plateau U6/U7 du 02 12 23 à COSMO TAVERNY

Amende : 50€

CORMEILLAIS ACS : Absence club non avisée sur centre n° 11 du plateau U6/U7 du 02 12 23 à ENTENTE MMB

Amende : 50€

Prochaine Réunion LUNDI 22 JANVIER 2024